



**DELIBERATION N°369**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES.**

Vu le code électoral et notamment les articles R.132, R.133, R.138, R.142, R.143, R.145, R.146, L.287, L.289, L.291, L.292, L.293,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des Collèges électoraux pour l'Election des Sénateurs qui doit avoir lieu 24 septembre 2023 dans le Département.

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial.

Considérant que l'élection se fait sans débat au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les conseillers n'ayant pas la nationalité française ne peuvent ni participer à l'élection des grands électeurs, ni être élus ou désignés membres du collège électoral et qu'ils doivent être remplacés par les candidats de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés lors de la dernière élection municipale.

Considérant que Monsieur Paulo SALGADO LOPES sera ainsi remplacé par Monsieur Karim ALLEK.

Considérant que dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution des sièges de suppléants, tous les conseillers municipaux étant délégués de droit.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 9 délégués suppléants, conformément à l'arrêté précité,

Considérant que le bureau électoral, présidé par le Maire, comprend les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

**Monsieur le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne,

Le dépouillement du vote commence à 20h25

Il donne les résultats ci-après :

Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	31
A déduire bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	31

**PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN**

Liste HORIZON :	23 suffrages
Liste OZOIR POUR TOUS :	6 suffrages
Liste ENSEMBLE 2020 :	2 suffrages

Les mandats de délégués suppléants sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués suppléants que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du d dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.  
En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nombre de mandats de délégués suppléants obtenus par :

- La liste HORIZON : 7 mandats
- La liste OZOIR POUR TOUS: 2 mandats
- La liste ENSEMBLE 2020 : 0 mandat

### Proclamation des résultats, dans leur ordre de classement

Ont été proclamés délégués suppléants :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1) Madame CAVIGLIOLI Irène appartenant à la liste     | HORIZON         |
| 2) Monsieur VIEIRA Régis appartenant à la liste       | HORIZON         |
| 3) Madame HIDIER Marjorie, appartenant à la liste     | HORIZON         |
| 4) Monsieur TESOLIN Enzo, appartenant à la liste      | HORIZON         |
| 5) Madame LOPES Sonia, appartenant à la liste         | HORIZON         |
| 6) Monsieur BARNET Jean-Marie, appartenant à la liste | HORIZON         |
| 7) Madame BOYER Marie-France, appartenant à la liste  | HORIZON         |
| 8) Monsieur LAURENT Jordan, appartenant à la liste    | OZOIR POUT TOUS |
| 9) Madame BRAHAM Monia, appartenant à la liste        | OZOIR POUR TOUS |

### Observations et réclamations

Monsieur le Maire demande si des observations ou réclamations sont à porter en marge du procès-verbal à établir.

Il rappelle que, dans les communes de 9 000 habitants et plus, les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

La séance est levée à 21h00.

Conformément aux textes en vigueur, le procès-verbal de l'élection est dressé, en trois exemplaires, en séance et signé par les membres du bureau électoral et le secrétaire de séance.

- Un exemplaire est affiché à la porte de la mairie,
- Un exemplaire est versé aux archives de la mairie,
- Le 3<sup>ème</sup> exemplaire est transmis avec les bulletins déclarés nuls ou contestés et les bulletins blancs au Préfet.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,  
Christine FEECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



2023/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	32
Convoqués le 2 juin 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°1

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAÏ

<b>POUVOIRS DE :</b> Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAÏ	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*\*Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales)*